

De : [redacted] [mailto:[redacted]@ne.ch]

Envoyé : mercredi 13 septembre 2017 11:34

À : [redacted]

Objet : votre choix d'assurance

Monsieur,

Faisant suite à votre courrier du 11 juillet 2017, nous avons examiné votre demande et pouvons y répondre de manière favorable.

Nous avons eu confirmation que les personnes qui n'avaient pas de couverture légale (CMU) mais une assurance privée européenne, peuvent s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Afin d'enregistrer votre droit d'option définitivement, merci de fournir une attestation de l'assurance ainsi que le formulaire complété par vous et votre CPAM.

Cordiales salutations

[redacted signature]

Gestion UE/AELE



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département de l'économie et de l'action sociale

Service de l'action sociale

Office cantonal de l'assurance-maladie

Espace de l'Europe 2

2000 Neuchâtel

T +41 32 889 85 71

F +41 32 889 60 92

www.ne.ch/assurancemaladie